

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

9 novembre 2018

PLF POUR 2019 - (N° 1255)

|              |  |
|--------------|--|
| Commission   |  |
| Gouvernement |  |

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° II-1898

présenté par  
Mme Ménard

-----

**ARTICLE 39****ÉTAT B****Mission « Enseignement scolaire »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

*(en euros)*

| <b>Programmes</b>                                 | <b>+</b>   | <b>-</b>   |
|---|------------|------------|
| Enseignement scolaire public du premier degré     | 0          | 0          |
| Enseignement scolaire public du second degré      | 25 000 000 | 0          |
| Vie de l'élève                                    | 0          | 0          |
| Enseignement privé du premier et du second degrés | 0          | 0          |
| Soutien de la politique de l'éducation nationale  | 0          | 25 000 000 |
| Enseignement technique agricole                   | 0          | 0          |
| <b>TOTAUX</b>                                     | 25 000 000 | 25 000 000 |
| <b>SOLDE</b>                                      | 0          |            |

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Transférer 25 000 000 euros du programme 214 « Soutien de la politique de l'éducation nationale » à l'action 01 « Pilotage et mise en œuvre des politiques éducatives » vers le programme 141 « Enseignement scolaire public du second degré » à l'action 06 « Besoins éducatifs particuliers ».

340 000 enfants présentant des besoins particuliers sont scolarisés en milieu ordinaire et ils sont 175 000 à avoir besoin d'un auxiliaire de vie scolaire (AVS) ou d'un accompagnant en situation de handicap (AESH). Plusieurs associations œuvrant en faveur du handicap ont pointé, dans un rapport d'octobre dernier, que plus de 12000 élèves étaient privés AVS ou d'AESH à la rentrée 2018 et que, de ce fait, 2000 à 3000 d'entre eux n'étaient pas scolarisés.

L'accompagnement des élèves présentant des besoins éducatifs particuliers ne doit pas être relâché. En effet, c'est pendant cette période que les élèves sont confrontés au passage d'examens importants, tels que le Brevet des collèges ou le Baccalauréat, et que les questions d'orientation se posent. Un accompagnement adapté est ainsi indispensable et il convient de renforcer ce budget afin que les moyens soient à la hauteur de l'enjeu.